

territoriales de notre pays. De plus, ces commissions devraient être composées de membres qui comprennent les besoins des différentes régions, afin qu'ils soient en état de reviser la carte électorale en conséquence.

Ceci m'amène, monsieur le président, à penser à l'inconséquence dont nous avons fait preuve lors des élections depuis 1867, puisque le problème du remaniement de la carte électorale en est un qui date depuis le début de la Confédération, alors que tout le monde reconnaissait qu'il fallait continuellement reviser la carte électorale.

Aujourd'hui il est de plus en plus évident qu'une révision immédiate de la carte électorale s'impose afin d'être juste envers tout le monde. Actuellement les élections se font au détriment de plusieurs citoyens du pays. Nous constatons qu'il y a plusieurs partis qui voudraient quand même avoir des élections dans des circonstances où ils savent que les électeurs n'auront pas justice après les élections.

Je crois bien qu'il faudrait prendre en considération le fait que la carte électorale actuelle est inadéquate avant de songer à provoquer ou à déclencher des élections, puisque, déjà, les partis sont d'accord pour dire que le peuple canadien, s'il y avait des élections, serait injustement servi à cause de la mauvaise délimitation des circonscriptions électorales.

Il y a une idée, monsieur le président, qu'il serait sage de retenir. Si, comme je le propose, on doit diminuer le nombre des députés à la Chambre des communes, étant donné le temps qui s'y perd à cause, souvent, d'interventions frivoles, on devrait donner plus d'argent à ceux de ces députés ou de ces candidats qui doivent parcourir de plus grandes distances lorsqu'ils ont à faire leur campagne électorale.

On pourrait prévoir pour les candidats ou les députés des circonscriptions à grandes étendues, comme celles des Prairies, par exemple, une allocation de dépenses de voyage leur permettant de parcourir leur comté, sans que cela soit injuste par rapport aux députés des circonscriptions urbaines.

**M. Choquette:** La caisse électorale de l'honorable député est à sec!

**M. Chapdelaine:** Je crois bien, monsieur le président, que cette suggestion serait plus appropriée lors d'un débat sur la réforme de la loi électorale, mais tout de même, elle se rattache étroitement au problème dont nous discutons actuellement.

A tout événement, monsieur le président, je réitère mon affirmation à l'effet que le débat sur la résolution constitue une perte

de temps pour les contribuables, pour la Chambre et pour tout le monde. Plus tôt il cessera, mieux ce sera.

(Traduction)

**M. Baldwin:** Je suis gré au secrétaire d'État de son aimable invitation qui, si je ne me trompe, proposait à tous les députés qui voulaient apporter leur contribution au débat ou faire des suggestions, soit maintenant soit à l'étape de la deuxième lecture, de faire profiter la Chambre de leurs vues. Voilà ce qui m'a encouragé à participer au débat sans tarder. En fait, je crois que nous avons une plus grande liberté d'action maintenant, même si le secrétaire d'État a fait briller à nos yeux l'espoir—et je ne vois aucune raison d'en douter—que le gouvernement ne se montrerait pas trop sévère quant à l'application des règles et qu'il serait disposé à se rendre aux propositions raisonnables et à faire des modifications à ce moment-là.

Comme le préopinant, j'estime que chaque député a non seulement le droit mais le devoir d'exprimer son opinion sur une question aussi importante que celle-ci. J'aimerais que la portée du débat soit élargie afin que nous puissions connaître l'opinion des honorables vis-à-vis qui appuient le gouvernement dans cette affaire. J'espère qu'ils nous feront profiter de leur sagesse avant que la résolution soit adoptée. Nous avons ici l'occasion de faire connaître les vues de nos commettants, que les répercussions de cette mesure toucheront encore plus que les membres du comité. Si nous avons été de bons députés, nous savons probablement ce que la population de notre circonscription pense de cette mesure. Le moment est venu de le dire à la Chambre. Non seulement le gouvernement pourra-t-il entendre et lire ces délibérations en temps voulu, mais le tribunal lui-même, j'espère, dans l'exercice de ses fonctions, se reportera à ce débat et à ceux qui vont suivre, afin d'apprendre comment les Canadiens désirent que les problèmes que pose le remaniement soient réglés.

Je suis d'accord avec ce qu'ont dit mon honorable ami de Brandon-Souris, mon chef et d'autres députés, à savoir qu'il importe que le tribunal qui sera établi soit formé en partie de personnes qui sont ou ont été des juges de cours supérieures. Je ne m'étendrai pas sur le sujet, car je crois qu'on a dit tout ce qu'il y avait à dire. Mais il est indéniable que des hommes qui étaient imbus d'esprit de parti et de préjugés pendant leur vie politique, après avoir été assermentés comme juges et avoir assumé leurs fonctions, dans la plupart des cas qui me viennent à l'esprit, ont mis de côté leurs préjugés et leurs idées